

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

N° VILLE_2025DL007

Date de convocation : 24 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - Concerts à l'auditorium Maurice Ravel de Lyon

L'an deux mille vingt cinq, le trente janvier à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Yves MONTANGERAND), Souade KACI (donne pouvoir à Dominique BABE), Nathalie RENE (donne pouvoir à Thierry HAON), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Vivien GATCHUESI FEGUENG)

Secrétaires de séance : Vivien GATCHUESI FEGUENG, Ghislaine ARCARO

Rapporteur : Claude COLIN

Vu la délibération VILLE_2019DL059 par laquelle le conseil municipal a approuvé la participation de l'école municipale de musique aux sorties à l'auditorium Maurice Ravel de Lyon ;

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation culturelle, l'école municipale de musique de Corbas propose à 30 élèves de participer à des concerts jeunes publics.

Pour rappel, il s'agit de concerts commentés et adaptés aux élèves à partir de 5 ans jusqu'à 28 ans offrant l'opportunité pour le jeune public de découvrir un répertoire musical riche et varié.

Au vu des modifications des tarifs d'abonnements édictées par l'auditorium Maurice Ravel de Lyon, il convient d'actualiser les nouvelles conditions tarifaires, soit 10 € par sortie et par élève au lieu de 8 € précédemment.

La formule d'abonnement comprend des concerts les mercredis et/ou samedis, y compris pendant les vacances scolaires.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 janvier 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications tarifaires de la formule d'abonnement pour l'école municipale de Musique de Corbas aux concerts jeunes publics organisés par l'auditorium Maurice Ravel de Lyon ;
- **FIXE** les nouveaux tarifs, tels que décrits ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la bonne exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets 2025 et suivants, chapitre 70 compte 7062 fonction 311 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,